

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

Société par actions simplifiée au capital de 8.510.182 euros

Siège social : 1, rue Euler, 75008 Paris

832 164 131 RCS Paris

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DE LA SOCIETE **EN DATE DU 24 JUIN 2026**

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX,

Le vingt-quatre juin,

A dix heures,

Les associés (les « **Associés** ») de la Société,

propriétaires des huit millions cinq cent dix mille cent quatre-vingt-deux (8.510.182) actions ordinaires, entièrement libérées et constitutives du capital social et des droits de vote de la Société ;

après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président ;
- des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- des statuts de la Société ;
- du procès-verbal des décisions unanimes des associés en date du 16 juin 2026 ;

ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à sa disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Les Associés lui donnent acte de cette déclaration.

PREMIERE DECISION

Les Associés, après avoir entendus la lecture du rapport du Président, **approuvent** ledit rapport et **prononcent** la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale de la Société, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé « 1, rue Euler – 75008 Paris ».

DEUXIEME DECISION

Les Associés, **nomment** en qualité de liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation, M. Vincent CHAMLEY, domicilié professionnellement « 1, rue Euler – 75008 Paris » (le « **Liquidateur** »), avec les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société.

Les Associés mettent fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

Le Liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée des Associés de la Société dans les six mois à compter de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la Société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Il sera tenu de réunir les Associés en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, en vue de statuer sur les comptes annuels et de donner toutes autorisations éventuellement nécessaires.

TROISIEME DECISION

Les Associés, **donnent** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés et consigné au registre prévu par la loi.

Fait le 24 juin.

Par signature électronique.



Schroder Real Estate (France)

Par Monsieur Vincent Chamley



FCPI Stratégie Hôtel Capital

Par EXTENDAM

Par Monsieur Matthieu de Lauzon



EROSA

Par Monsieur Eric Serra



SEZAM

Par Madame Catherine Mahieu

Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur



Monsieur Vincent Chamley *



FCT STRATEGIE HOTEL RENDEMENT

Par EXTENDAM

Par Monsieur Matthieu de Lauzon

* signature précédée de la mention « *bon pour acceptation des fonctions de liquidateur* »